



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bénévolat

Question écrite n° 67285

Texte de la question

M. Yves Foulon appelle l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la reconnaissance de l'engagement associatif et bénévole des jeunes. Dans son rapport intitulé « Quelle France dans dix ans ? », publié le 25 juin 2014, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (France Stratégie) invite l'État à créer un cadre reconnaissant mieux l'engagement associatif et bénévole, en particulier pour les jeunes dans leur parcours éducatif, précisant que de nouvelles formes de participation et de nouvelles solidarités émergent, en grande partie permises par l'essor du numérique, avec un engagement plus horizontal, plus communautaire, avec des mobilisations plus ponctuelles. Il souhaite par conséquent connaître la position du Gouvernement sur cette perspective d'évolution, dans le sens d'une meilleure reconnaissance de l'investissement personnel des jeunes dans des actions consacrées notamment à l'intérêt général.

Texte de la réponse

Les formes d'engagement dans la vie associative et citoyenne ont évolué. Nos concitoyens, et notamment les jeunes, s'impliquent de façon plus ponctuelle, souvent pour une mission, une action. Les formes d'engagement sont multiples et ne se limitent pas au bénévolat associatif : le service civique, l'investissement dans la vie du quartier, les conseils de jeunes, la signature de pétition, sont aujourd'hui des formes prisées d'investissement. Ainsi, cette diversité d'engagements bénéficie d'une reconnaissance institutionnelle. Un effort d'accompagnement est fait pour que les pratiques associatives évoluent afin de répondre aux attentes de mobilisation des jeunes. La fidélisation de ces nouveaux bénévoles est un enjeu pour le monde associatif. Le réseau de points d'appuis locaux, référencés et appuyés par le ministère de la ville, jeunesse et des sports, joue ce rôle d'accompagnement sur l'ensemble du territoire, tant auprès des associations que des bénévoles potentiels. Enfin, pour favoriser la valorisation de tous les engagements, le ministère a créé un outil, le portefeuille de compétences. Cet outil d'autodiagnostic aide chaque personne s'engageant dans une action bénévole à formaliser les compétences acquises et réutilisables dans d'autres cadres, comme une recherche d'emploi. Ce portefeuille de compétence est utilisé en complément des outils de reconnaissance de l'engagement, comme le passeport bénévole de France Bénévolat ou le carnet de vie bénévole du comité national olympique et sportif Français (CNOSF). Il est également utilisé par les étudiants, par exemple dans certaines unités d'enseignement « engagement associatif ou citoyen » mises en place dans la majorité des universités françaises pour reconnaître l'investissement consacré à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67285

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8922

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 100